



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 Décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Florence LE QUILLIEC (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : M. David GORAGUER à M. Henry MAYEUX et Mme Anne-Laure LEFEBVRE à Mme Hélène CUILHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Christophe HUIBANT.

OBJET : 2024-7-13 : TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur Jérôme GOURMELEN, adjoint en charge des finances invite l'assemblée à se prononcer sur les propositions de tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il précise que le projet a été présenté en commission des finances le 4 décembre 2024.

Une augmentation de 1,5 % est appliquée afin de tenir compte de l'inflation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs municipaux 2025 joints en annexe,

VALIDE l'application des tarifs les moins élevés de la grille tarifaire du service enfance-jeunesse aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

VOTANTS : 26	ABSTENTION :	CONTRE :	POUR : 26
--------------	--------------	----------	-----------

SAINT-EVARZEC, le 18 Décembre 2024

Le MAIRE,
René ROCUET